

**DOSSIER UNIQUE**  
**ELABORATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE**  
**MAROLLES-EN-HUREPOIX 2018/2021**

Date de délibération relative à ce PEDT : 28/03/2019  
Nom du maire ou président d'EPCI porteur de ce PEDT : M. Georges JOUBERT  
Fonction : Maire  
Adresse : 1 avenue Charles de Gaulle, 91630 Marolles-en-Hurepoix  
Téléphone : 01 69 14 14 40  
Adresse électronique : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

Nom des coordinateurs techniques : Mesdames MELCION et FLOBERT  
Fonction : Adjointes au service Enfance et Jeunesse  
Adresse : 1 grande rue, 91630 Marolles-en-Hurepoix  
Téléphone : 01 64 56 27 30  
Adresse électronique : loisirs91630@gmail.com



**Périmètre d'action**

Territoire concerné : Commune de Marolles-en-Hurepoix

**Description générale du territoire :**

Marolles-en-Hurepoix est une commune du département de l'Essonne. Elle compte 5353 habitants (source INSEE 2019).

Depuis le 01 Janvier 2016, Marolles-en-Hurepoix est intégrée à Cœur d'Essonne Agglomération (regroupement de la communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la communauté de communes de l'Arpajonnais), qui compte 198 000 habitants répartis sur 21 communes.

La commune est située à 33 kilomètres de Paris. La gare RER C et la proximité des grands axes routiers (N20, A6, A10, N104) permet un accès facilité à Paris et sa proche banlieue.

Pour la scolarité des jeunes marollais, la commune dispose de 2 écoles maternelles, une école élémentaire et un collège.

Un Accueil Collectif de Mineurs maternel, un ACM élémentaire et une structure jeunesse (12/18 ans) assurent l'accueil des enfants et des jeunes lors des temps de loisirs.

De nombreuses activités sont proposées à la population par les associations, qu'elles soient sportives ou culturelles.

## Recensement de l'existant

### Le public et les établissements :

Public concerné : nombre total d'enfants : 861  
Niveau maternelle: entre trois et six ans: 220  
Niveau élémentaire: 360  
Niveau secondaire : 281

École(s) maternelle(s)	2
École(s) élémentaire(s)	1
Collège(s)	1
Lycée(s)	0
Total	4

Source INSEE / RP 2015.

Grâce au réaménagement des rythmes scolaires, les enfants disposent désormais d'une vraie journée de loisirs.

Les effets directs sont les suivants :

\*environ 30% des enfants accueillis au centre de loisirs le mercredi arrivent après 8h30. Ils prennent davantage leur temps le matin, les relations avec les familles s'en trouvent améliorées.

\*La journée complète permet de mettre en place des sorties sportives ou culturelles de manière régulière.

Les accueils périscolaires sont ouverts de 7h30 à 08h30, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 19h00 tous les jours scolaires et se déroulent dans les locaux des écoles sauf pour les élémentaires, lors de l'accueil du soir, où les enfants regagnent l'accueil au 1 grande rue.

L'école maternelle Vivier compte 3 classes (95 enfants)

L'école maternelle Gaillon compte 4 classes (125 enfants)

L'école élémentaire Vivier compte 13 classes (360 enfants) ; l'ouverture d'une 14<sup>ème</sup> classe est envisagée en septembre 2019.

Les enfants et les équipes ont accès aux locaux suivants :

#### Ecole maternelle Gaillon

- 1 préau
- 1 bibliothèque
- 1 salle de restauration pour le déjeuner et le goûter
- 2 sanitaires
- 1 cour aménagée d'une structure de jeux, de vélos, patinettes et tricycles

Chaque jour l'équipe doit installer le préau avant l'arrivée des enfants, les soirs, et le remettre en l'état après leur départ, les matins, pour que les enseignantes puissent l'utiliser.

Cette situation implique une forte cohésion et un respect entre l'équipe d'enseignants et l'équipe d'animation qui partagent les locaux communaux.

#### Ecole maternelle Roger Vivier :

- 1 Préau
- 1 salle de restauration pour le déjeuner (située dans le restaurant principal)
- 1 salle d'accueil pour le goûter et jeux
- 1 cuisine
- 1 sanitaire
- 2 cours aménagées d'une structure de jeux, de vélos, patinettes et tricycles

#### Ecole élémentaire Roger Vivier :

- 1 Préau
- 1 salle de restauration pour le déjeuner
- 2 cours de récréation
- Proximité du stade et de l'aire de jeux.

#### Accueil Collectif de Mineurs (ACM):

L'ACM accueille tous les enfants Maronnais de 3 à la fin du CM2.

Il est ouvert tous les jours de l'année : les soirs de 16h30 à 19h00 pour les accueils périscolaires, les mercredis et les jours des vacances scolaires de 7h30 à 19h00, sauf le week-end et les jours fériés.

Les enfants et les équipes ont accès aux locaux suivants :

#### Côté maternel :

- 1 salle d'accueil/activité au rdc
- 4 salles d'activité au 1<sup>er</sup> étage
- Des toilettes au rdc et 1<sup>er</sup> étage
- Un dortoir au rdc coté halte-garderie

#### Coté élémentaire :

- 3 salles d'accueil/activité au 1<sup>er</sup> étage
- 2 salles d'activité dans le bâtiment de la médiathèque
- Des toilettes au rdc et 1<sup>er</sup> étage

#### Autres locaux :

- 1 cuisine
- 1 infirmerie
- 2 régies pour le matériel pédagogique
- 1 local pour le matériel d'entretien
- 2 bureaux de direction
- 1 ascenseur

Les jardins attenants à l'ACM sont aménagés avec des jeux pour toutes les tranches d'âge.

Les enfants de l'accueil de loisirs ont accès aux différentes structures de la commune :

- La médiathèque municipale
- Les salles de sports (COSEC, DOJO, salle de danse)
- La salle des fêtes
- Les terrains sportifs (terrains de foot, petite piste d'athlétisme, city stade, terrains de tennis, espace de jeux)
- Un mini-golf
- Les préaux, les cours de récréation et une salle d'activité de l'école élémentaire.
- Un restaurant scolaire

### Les associations du territoire :

- Le Comité des Fêtes organise tout au long de l'année des événements festifs et crée des rencontres thématiques lors de moments privilégiés.
- La Maison de Jeunes et de la Culture (MJC) et l'Union Sportive de Marolles (USM) organisent, grâce à de nombreux bénévoles, les différentes activités culturelles et sportives de la ville.
- Le Racing Club de l'Arpajonnais (fusion des clubs de football des Communes d'Arpajon, d'Egley et de Marolles-en-Hurepoix) recense plus de 650 licenciés.
- L'Ecole de Musique de Marolles
- Happy School de Marolles
- Les Amis du Jumelage ont pour but de favoriser les rencontres, séjours, visites, échanges et toutes activités culturelles ou éducatives avec les villes jumelles de Marolles-en-Hurepoix que ce soit pour les adultes ou pour les jeunes. La commune de Marolles-en-Hurepoix est jumelée avec la ville anglaise de Southam, la ville allemande de Coppenbrügge et la commune rurale malienne de Lakamané (Cercle de DIEMA-Région de KAYES).
- De nombreuses autres associations viennent compléter le paysage associatif de la commune : Resto du Cœur, Vesti'Aid, Groupement de Parents Indépendants de Marolles ...

## **Diagnostic des ressources et besoins**

### Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

La commune est riche de nombreux équipements sportifs : Dojo, Cosec, tennis couverts et de plein air, stade, boulodrome, mini golf, city stade, parcours santé.

Sa situation avec un accès direct à la forêt permet d'exploiter l'espace naturel et d'y organiser de nombreuses activités.

La gare RER et l'accès rapide aux grands axes facilitent l'accès aux différents pôles culturels du territoire.

Les structures d'accueil de loisirs sont idéalement situées, tant pour les enfants que pour les adolescents et permettent un accès facilité aux infrastructures décrites ci-dessus.

### Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

La population Marollaise augmente au gré des créations de logements et notamment des logements sociaux (la commune est assujettie par l'Etat à des obligations en termes de création de logements sociaux, au regard de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains).

Les locaux utilisés pour les accueils de loisirs ont une capacité d'accueil limitée.

L'Accueil Collectif de Mineurs reste le lieu privilégié et central pour l'organisation des activités. Les anciens locaux du centre de Secours, attenants à l'ACM, seront prochainement réaffectés à l'ACM après une période de travaux. Ce choix de la municipalité permettra d'accueillir les enfants Marollais dans des conditions optimales.

## Priorités éducatives

### Objectifs éducatifs généraux du PEDT partagés par les partenaires :

La Direction départementale de la Cohésion sociale insiste sur l'importance de l'élaboration d'un véritable « Projet Educatif ». Ce projet, illustration écrite de la vision politique des élus, couvre l'ensemble de la période de prise en charge de l'enfant par les acteurs éducatifs de la commune (de 3 à 18 ans), voire au-delà.

Ces orientations sont à la croisée des politiques de l'Enfance, de la Jeunesse, de la politique sociale, culturelle et de loisirs.

Les objectifs retenus sont les suivants :

- Contribuer à l'épanouissement individuel de l'enfant et de l'adolescent en permettant l'accès de tous aux différentes activités culturelles, sportives et ludiques et en engageant des aides spécifiques vis à vis des publics défavorisés.
- Réduire les inégalités face à la réussite scolaire en favorisant toutes actions culturelles, scientifiques et d'ouverture aux connaissances.
- Développer l'éducation à la citoyenneté en initiant progressivement les enfants aux valeurs de la citoyenneté et à la prise de responsabilité.
- Elargir l'horizon culturel des jeunes par des rencontres inter-communales, et intergénérationnelles, par la découverte des espaces de vie et de milieux naturels, par l'ouverture sur l'Europe.
- Sensibiliser l'ensemble de la population et principalement les enfants aux enjeux du développement durable et à l'importance d'un comportement citoyen visant à préserver les richesses de notre environnement.

Au regard de ces objectifs, deux axes majeurs se dessinent : La Citoyenneté et la Prévention. Chacun de ces axes sera développé et illustré d'exemples d'actions non exhaustives.

### Axe CITOYENNETÉ :

La **citoyenneté** est le fait pour un individu, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu officiellement comme citoyen, c'est-à-dire membre d'une ville ayant le statut de cité, ou plus généralement d'un État. (*Déf wikipédia*)

#### Développement durable :

Il s'agit de sensibiliser l'ensemble de la population aux enjeux du développement durable et à l'importance d'un comportement **citoyen** visant à préserver les richesses de notre environnement. Tout en replaçant le bien être de chacun au centre de nos préoccupations, les acteurs éducatifs doivent encourager et soutenir les dispositifs existants mais également initier à l'échelle de la commune des actions qui serviront cette grande idée.

#### **Habiter :**

- Mise en place d'un tri sélectif systématique sur les structures d'accueil communales
- Education aux gestes « citoyens » d'économie d'énergie (lumières, eau.)
- Organisation de séjours d'été « zéro déchets » ou en habitat écocitoyen
- Sensibilisation des adolescents sur l'impact environnemental de l'obsolescence programmée de leurs téléphones portables, ordinateurs...

### **Se nourrir :** (actions transversales de l'axe PREVENTION Santé)

- Atelier « se nourrir » mettant en valeur l'agriculture locale et raisonnée, visite des exploitations environnantes, autogestion des repas pendant les séjours, valorisation de ce qui pousse au potager du centre, création de « jardins partagés » dans les écoles, actions ludiques autour du gâchis dans les cantines scolaires.
- Ateliers culinaires en partenariat avec la RPA pour apprendre la cuisine économe et savoureuse auprès des anciens.
- Mise en place de compost au centre, au restaurant scolaire et à la RPA.

### **Se divertir, s'investir :**

- Relayer et permettre l'organisation sur la commune des dispositifs de chantiers citoyens organisés par le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères) et le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau). Les plus jeunes enfants pourraient devenir force de proposition pour le repérage des lieux à nettoyer et valoriser par leurs aînés lors du chantier.
- Participer à la mobilisation des familles pour les opérations type « Essonne Verte et Essonne Propre ».
- Organiser régulièrement des sorties en forêt, observer la nature, comprendre les cycles.
- Organisation d'un point de collecte de matériaux de recyclage servant à confectionner toute sorte d'activité au centre de loisirs.
- Formation des jeunes animateurs aux techniques manuelles permettant une mise en valeur gratuite des matériaux.

### **Engagement citoyen :**

Il s'agit de faire grandir l'enfant, le jeune puis le futur adulte, avec une image positive de son environnement social, afin qu'il ait envie d'en faire partie. Au-delà de cela, il s'agit de lutter contre un individualisme grandissant, **qui maltraite l'intérêt commun au profit de la satisfaction personnelle et immédiate.**

- Promouvoir et mettre en œuvre le « Tremplin Citoyen » ; dispositif départemental d'accès à l'autonomie qui propose une aide financière en échange d'une contrepartie citoyenne. Ces contreparties sont recensées et coordonnées par les acteurs éducatifs de la commune en partenariat avec les associations.
- Développer des animations intergénérationnelles régulières entre le centre de loisirs et la Résidence des Personnes Agées.
- Instaurer des échanges nombreux entre les différents groupes d'âge du centre de loisirs afin que chacun identifie et respecte les besoins des autres.
- Encourager l'investissement des familles dans la vie du centre de loisirs en provoquant des événements conviviaux (action transversale de l'axe PREVENTION Soutien à la parentalité).
- Proposer la création d'un Conseil Municipal des Enfants qui statuera sur les actions prioritaires et d'un passeport citoyen pour les plus âgés.
- Proposer une aide concrète aux jeunes ayant un projet personnel.
- Organiser des cérémonies pour les actes et moments importants de la vie des jeunes.
- Organiser la participation du centre de loisirs et du service jeunesse aux commémorations et temps forts de la vie publique ainsi que sur les différentes manifestations de la commune (Fête de la musique, Téléthon.) ; encourager les familles à faire de même.

### Citoyen du monde :

Nés dans un monde interconnecté, nourris d'images et d'informations depuis leur plus jeunes âge, les enfants et jeunes d'aujourd'hui doivent pouvoir agir « dans le monde ».

- Relayer les chantiers internationaux pour les jeunes organisés dans le cadre du Service Civique.
- Donner une nouvelle dimension aux séjours européens organisés pour les jeunes. Un échange durable avec nos villes jumelles peut permettre de faire naître une relation entre les jeunes et moins jeunes de nos communes. La pratique, dans un cadre ludique, de l'Anglais et de l'Allemand pourrait entrer dans le cadre PREVENTION Décrochage scolaire.
- Encourager des présentations de « retour de voyage » pour les jeunes qui sont partis afin de donner envie aux plus jeunes de participer eux aussi à ces échanges.

### Axe PREVENTION :

#### Prévention Santé :

Axe majeur du développement de l'individu, la prévention à la santé prend différentes formes en fonction de l'âge des individus. Cet axe concerne l'ensemble de la population, et illustre à l'échelle du territoire, les enjeux nationaux de santé publique.

- Poursuivre l'aménagement d'équipements sportifs variés, facilitant la pratique sportive pour tous.
- Organiser des ateliers sportifs, de manière systématique, pendant les pauses méridiennes, les mercredis et tous les jours de vacances.
- Participer activement à l'organisation des événements sportifs sur le territoire (Agglolympic's).
- Permettre à tous les enfants de pratiquer une activité extra-scolaire sportive en assurant, chaque jour, l'accompagnement à ces activités par le service enfance.
- Profiter des temps de restauration pour encourager les enfants à goûter les aliments qu'ils ne connaissent pas, expliquer leurs bienfaits.
- Relayer les campagnes nationales d'information de l'Institut National de Prévention et d'Education à la Santé (INPES) et autres structures de prévention, sur les différents sites de la commune en fonction de l'âge du public (alimentation, sommeil, écrans, drogues...).
- Pour les plus âgés, l'apprentissage de la cuisine équilibrée et savoureuse doit devenir une priorité des ateliers culinaires.
- Organiser des rencontres avec des professionnels de santé dans les domaines de l'alimentation, la sexualité et la contraception...Sensibiliser les publics à l'Egalité filles/garçons grâce à l'organisation de conférences gratuites à destination des familles marollaises.
- La gestion du « stress » et de la sur-occupation chez l'enfant est un enjeu important pour sa santé future. La sensibilisation des animateurs à ce sujet est importante. Des ateliers peuvent être organisés mais il s'agit surtout de reconsidérer nos pratiques à la lumière de cette problématique de respecter **le droit fondamental aux loisirs et au repos.**

### Décrochage scolaire :

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur, humain, social et économique. La non valorisation des talents est un **gâchis humain qui menace la cohésion sociale**.

- Permettre à tous les enfants de bénéficier d'un soutien pour leurs devoirs. **Les études surveillées bénéficient désormais d'un tarif identique à l'accueil de loisirs** afin que l'impact financier ne soit pas un frein à l'inscription des enfants à ce service.
- **Mise en place d'un temps de lecture à destination des CP (sans surcoût)**. Ce service est assuré par les animateurs de la commune et des retraités bénévoles qui apportent à ce dispositif toute la richesse des échanges intergénérationnels.
- **Créer et entretenir un rapport avec les écoles et le collège** (événements communs, échanges réguliers, présence des animateurs jeunesse au collège...)
- Favoriser la pratique d'activités culturelles en proposant une offre variée au sein des Accueils Collectifs de Mineurs, et en organisant l'accompagnement des enfants aux activités culturelles (anglais, théâtre, musique).
- Soutenir le jumelage dans sa dimension linguistique (échanges et séjours).
- Entretien des relations avec le collège grâce à l'organisation d'actions de prévention en commun, communication au sein du collège pour les plannings d'activité jeunesse, relai de communication par le biais de l'ENT pour les conférences ...

### Soutien à la parentalité :

Le « repérage » de familles ou parents isolés en difficulté se fait dans un climat de confiance et souvent au détour d'une discussion annexe. Le relationnel avec les parents tout au long de la prise en charge de leurs enfants par les acteurs éducatifs de la commune est donc la clé permettant un accompagnement des parents dans leur mission éducative.

- **Organiser régulièrement des rencontres gratuites avec des partenaires professionnels de santé** (médecins, psychologues) dans le cadre de débats – conférences.
- Maintenir une veille institutionnelle quant aux programmes mis en place à l'échelle nationale et les relayer localement.
- **Collaborer avec le CCAS** afin de savoir orienter des familles en difficulté.

**Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants**

	Non	Oui	Nature de cette articulation
Projet éducatif local (PEL)	X		
Contrat éducatif local (CEL)	X		
Contrat de ville	X		
Contrat dans le domaine culturel	X		
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	X		
Contrat enfance jeunesse (CEJ)	X		
Classe CHAM (musicale/artistique)	X		
Foyer culturel	X		
Plan mercredi		X	En cours
Génération 2024	X		
Section sportive scolaire	X		
Autre (préciser)	X		

## Modalités

**Durée du PEDT** : 3 ans

**Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés par le PEDT :**

Ecole maternelle Roger Vivier, rue du marché, 91630 Marolles-en-Hurepoix  
 Ecole maternelle du Parc Gaillon, rue de Gaillon, 91630 Marolles-en-Hurepoix  
 Ecole élémentaire Roger Vivier, rue du marché, 91630 Marolles-en-Hurepoix  
 Collège Saint Exupéry, rue du potager, 91630 Marolles-en-Hurepoix

**Organisation horaire de la semaine :**

	7h30 à 8h30	8h30 à 11h30	11h30 à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 19h00
LUNDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE
		3h00	2h00	3h00	
MARDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE
		3h00	2h00	3h00	
MERCREDI	7h30 à 19h00 ACCUEIL PERISCOLAIRE				
JEUDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE
		3h00	2h00	3h00	
VENDREDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE
		3h00	2h00	3h00	

**Effectifs :**

Ecole maternelle Roger Vivier

<b>Total maximum du nombre d'enfants accueillis</b>	Matin	Midi	Soir
	20/95	85/95	45/95
<b>Nombre d'encadrants</b>	Matin	Midi	Soir
	2	8	6

Ecole Maternelle Gaillon

<b>Total maximum du nombre d'enfants accueillis</b>	Matin	Midi	Soir
	30/125	110/125	70/125
<b>Nombre d'encadrants</b>	Matin	Midi	Soir
	3	9	8

Ecole élémentaire Roger Vivier

<b>Total maximum du nombre d'enfants accueillis</b>	Matin	Midi	Soir
	60/360	320/360	110/360
<b>Nombre d'encadrants</b>	Matin	Midi	Soir
	4	15*	8

\* dont les agents de restauration qui encadrent les enfants avec les animateurs sur le temps du midi.

### Équipe d'encadrement et activités spécifiques proposées

Grâce à une politique de fidélisation du personnel par le biais de nombreuses titularisations, la commune s'offre les moyens d'avoir des équipes stables.

L'ensemble des équipes intervient tout au long de l'année et assure l'encadrement des accueils périscolaires et extrascolaires.

Les enfants retrouvent donc leurs animateurs tout au long de la journée et de la semaine.

**N.B :** Les animateurs soulignés interviennent auprès du public sur tous les temps périscolaires (accueil du matin, pause méridienne, accueil du soir et mercredi) et ont des temps de préparation et de réunion dans la semaine.

#### **Ecole Maternelle Roger Vivier**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Jour et horaire</b>	<b>Activités spécifiques proposées</b>	<b>Qualifications</b>
<u>Nathalie L</u>	Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00	Ateliers culinaires Potager	BAFD
<u>Alexis D</u>	Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00	Parcours sportifs Atelier dessin	BAFA
<u>Aurélie M</u>	Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00	Eveil musical Chants	BAFA
<u>Anne S</u>	Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00	Rencontres sportives au Dojo avec l'école maternelle Gaillon	BAFA
Virginie D	Du lundi au vendredi (sauf mercredi et jeudi) de 11h30 à 13h30		Non diplômée
Héloïse D	Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 11h30 à 13h30 et 16h30 à 17h30		Non diplômée
Albane J	Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 16h30 à 18h00		CAP Petite enfance
Mireille I B	Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 11h30 à 13h30		ATSEM

## Ecole Maternelle Gaillon

Nom et prénom	Jour et horaire	Activités spécifiques proposées	Qualifications
<u>Valérie F</u>	Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00	Ateliers créatifs autour du recyclage	BAFD
<u>Caroline D</u>	Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00	Ateliers créatifs autour du recyclage	BAFA
<u>Marion D</u>	Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00	Travail autour des 5 sens et jeux de coordination	BAFA
<u>Axelle G</u>	Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00	Rencontres sportives au Dojo avec l'école maternelle Vivier	CAP Petite enfance
<u>Pascale C</u>	Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 11h30 à 13h30 et 16h30 à 18h00	Découverte des jeux de société	BAFA
<u>Virginie D</u>	Jeudi de 11h30 à 13h30		Non diplômée
<u>Héloïse D</u>	Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 07h30 à 08h30		Non diplômée
<u>Elsa G</u>	Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 16h30 à 17h30		Non diplômée
<u>Béatrice L</u>	Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 11h30 à 13h30 et 16h30 à 17h30		BAFA
<u>Hélène P</u>	Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 11h30 à 13h30 et 16h30 à 17h30		Non diplômée
<u>Emilie P</u>	Lundi de 11h30 à 13h30		ATSEM
<u>Linda O</u>	Mardi et vendredi de 11h30 à 13h30		ATSEM
<u>Sylviane M</u>	Mardi et jeudi de 11h30 à 13h30		ATSEM
<u>Lydie B</u>	Lundi et vendredi de 11h30 à 13h30		ATSEM

## Ecole élémentaire Roger Vivier

Nom et prénom	Jour et horaire	Activités spécifiques proposées	Qualifications
<u>Bernadette J</u>	Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00	Accompagnement aux activités associatives	BAFA
<u>Véronique L</u>	Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00	Travail autour du gâchis alimentaire Potager	BAFA
<u>Lilou M</u>	Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00	Citoyenneté et Intergénérationnel. Atelier lecture pour les CP	BPJEPS
<u>Wilfried M</u>	Du lundi au vendredi de 11h30 à 19h00	Atelier Théâtre	BAFA
<u>Christine S</u>	Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00	Ateliers créatifs	BAFA
<u>Romain T</u>	Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00	Musique et arts de rue	BAFA
Elsa G	Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 11h30 à 13h30		Non diplômée
Tristan G	Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 11h30 à 13h30 et 16h30 à 18h15		BAFA
Albane J	Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 11h30 à 13h30		CAP Petite enfance
Yann Steven P	Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 11h30 à 13h30		Non diplômée
Claude R	Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 11h30 à 13h30 et de 17h00 à 18h00	Encadrement des études surveillées	BAFA
Isabelle D	Du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30		Agent de restauration
Fatima M	Du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30		Agent de restauration
Sylvie P	Du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30		Agent de restauration
Olivia V F	Du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30		Agent de restauration

### **Complémentarité entre les différents temps éducatifs et objectifs éducatifs communs :**

La mise en place opérationnelle de ces orientations éducatives et pédagogiques se fait dans un souci de cohérence et de complémentarité avec les projets d'école.

Pour ce faire, les équipes d'encadrement sont stables durant les différents temps d'accueil des enfants (accueils périscolaires du lundi au vendredi en période scolaire, et pendant les vacances en accueil collectif de mineurs.). La qualité de l'accueil repose essentiellement sur une équipe d'animateurs formés, en grande majorité titulaires.

La communication avec les écoles s'en trouve facilitée. Les adjointes du service, responsables des accueils péri et extra scolaires, sont présentes auprès des équipes d'animation et assurent une communication et un partenariat efficace avec les directeurs d'école.

Le partage des locaux est quotidien, une charte d'utilisation est à l'étude, mais n'avait pas été envisagée jusqu'alors. Les équipes enseignantes et le service enfance sont habitués à travailler ensemble depuis longtemps.

**Modalité de participation aux activités périscolaires :**

Activités périscolaires	Lieux d'accueil des enfants	Précisions	Modalités d'inscription	Modalités de modification ou d'annulation	Pénalités en cas de retard ou d'absence d'inscription
<b>Accueil du matin</b> de 7h30 à 8h30.	Dans chaque école		<b>Pas d'inscription</b>	Seules les présences réelles sont facturées.	
<b>Mini-accueil du soir</b> après l'étude surveillée de 17h00 à 19h00	Lieu à définir selon les effectifs				
<b>Accueil du soir</b> de 16h30 à 19h00.	Dans les écoles pour les maternels. Au centre de loisirs pour les élémentaires. Les parents peuvent récupérer leur enfant à partir de 17h00 au centre de loisirs.	<b>Facturation à la ½ heure</b> (Chaque ½ heure débutée sera due).		<b>Avant le jeudi 12h00</b> pour les prestations de la semaine suivante.	Double du temps de présence
<b>Restaurant scolaire</b> de 11h30 à 13h30	Dans chaque école	<b>Facturation au repas</b>			+ 50 % du prix du repas
<b>Etude surveillée</b> de 16h30 à 18h00 (sauf vendredi)	Ecole élémentaire (Enfants du CE1 au CM2)	Gouter à fournir par les familles. plus d'étude les vendredis soir	<b>Inscriptions obligatoires</b>  Fiche d'inscription annuelle ou mensuelle disponible en mairie, au Centre de loisirs, ou sur le site de la commune et à rendre, en mairie.  Ou via le portail Famille sur le site internet de la commune. (N'hésitez pas à demander vos identifiants).	Les modifications d'inscriptions ou annulations doivent être demandées directement en mairie, en vous déplaçant, par mail ou sur le portail famille (via le site de la commune).  Après ce délai, aucune modification ne sera prise en compte.	Pas d'inscription hors délai pour l'étude, les enfants seront pris en charge à l'accueil du soir (avec pénalités)  Les familles souhaitant que leur enfant soit accueilli par le service minimum d'accueil, doivent impérativement les inscrire en mairie, et ce, dès qu'ils sont informés d'une grève dans la classe de leur enfant. <b>A défaut d'inscription préalable, l'enfant ne sera pas accueilli.</b>
<b>Service minimum d'accueil</b> de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30	Lieu précisé par la commune au moment de l'inscription.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La commune assure un service d'accueil minimum (gratuit) les familles sont priées de la connaissance de grève de l'enseignement de leur(s) enfant (s) de contacter la mairie afin d'inscrire leur(s) enfant(s) au service minimum ou d'annuler les prestations extra scolaires.</li> <li>Toutes les prestations non annulées resteront à la charge des parents.</li> </ul>			Si inscription ou annulation après la date limite : 5€ de pénalité par jour d'inscription / annulation
<b>Journée centre de loisirs</b> de 7h30 à 19h00 les mercredis (sauf jours fériés).	Au centre de loisirs Le matin, l'arrivée des enfants se fait entre 7h30 et 9h30. Le soir, le départ des enfants se fait entre 16h45 et 19h00.	<b>Facturation à la journée</b>			
<b>Journée centre de loisirs</b> de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi (sauf jours fériés).	Au centre de loisirs Le matin, l'arrivée des enfants se fait entre 7h30 et 9h30. Le soir, le départ des enfants se fait entre 16h45 et 19h00.	<b>Facturation à la journée</b>	<b>Petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, hiver et printemps)</b> Au plus tard 15 jours avant le premier jour des vacances concernées Vacances scolaires d'été (juillet et Août) <b>Avant le 15 juin</b>		Si inscription ou annulation après la date limite : 5€ de pénalité par jour d'inscription / annulation
<b>Séjours et mini-camps</b>	En fonction des projets (Voir site internet de la mairie)	<b>Facturation au séjour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information selon les conditions indiquées dans la publicité liée aux séjours à ne calculer son quinquet familial, si cela n'a pas déjà été effectué.</li> <li>Prévoir les documents spécifiques liés au séjour</li> <li>Venir au moment de l'inscription, un acompte correspondant à 50% du prix du séjour, le solde étant à régler un mois avant le départ.</li> </ul>	<b>Toute réservation d'un séjour est définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement en cas d'annulation.</b>	
<b>Périodes scolaires (du lundi au vendredi)</b>					
<b>Vacances scolaires</b>					

## Mode de tarification :

La tarification au quotient familial est un gage d'égalité pour les familles. Les tarifs des accueils périscolaires sont facturés de la manière suivante :

- Par tranche de demi-heures pour les accueils du soir et les accueils du matin.
- A l'unité pour les repas des pauses méridiennes (en fonction du quotient familial ; calculé et sur 7 tranches pour les Marollais plus une tranche extérieure pour les non Marollais.)
- A la journée pour les accueils du mercredi.
- Système de point calculé au QF pour les activités et sorties jeunesse.
- Gratuité pour les actions de prévention et soutien à la parentalité (conférences, aide à la lecture pour les CP, organisation d'action de prévention à destination du public jeune type formation PSC1, prévention routière...)

L'alignement de la tarification entre l'accueil périscolaire et l'étude surveillée ou la gratuité pour l'aide à la lecture des CP sont des signaux forts de l'engagement de la collectivité pour l'égalité des chances et la lutte contre le décrochage scolaire.

## **TARIFS PÉRISCOLAIRES DE MAROLLES-EN-HUREPOIX**

**applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2018**

Tranches	Restaurant scolaire	P.A.I.* Accueil au restaurant scolaire sans repas	Accueil périscolaire - la 1/2 heure	Etude surveillée (16h30 à 18h)	Veillée (repas et accueil inclus)	P.A.I.* Veillée (accueil sans repas)	Journée de Centre ou Nuitée (repas et accueil inclus)	P.A.I.* Journée de Centre ou Nuitée (accueil sans repas)	Point d'activité Atlan 13	Forfait annuel pour accompagnement à une activité à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018
1	0,64	0,42	0,62	1,86	2,66	2,53	5,31	5,04	0,64	Aller : 15,18 € Aller-retour : 30,36 €
2	1,60	1,04	0,66	1,98	2,95	2,90	5,90	5,61	0,68	
3	2,76	1,79	0,77	2,31	3,60	3,42	7,20	6,84	0,74	
4	3,13	2,03	0,87	2,61	4,37	4,15	8,74	8,30	0,81	
5	3,53	2,29	0,99	2,97	5,36	5,09	10,71	10,17	0,88	
6	3,98	2,59	1,12	3,36	6,54	6,21	13,08	12,43	0,94	
7	4,45	2,89	1,29	3,87	7,98	7,58	15,96	15,16	1,04	
Extérieur	12,14	12,14	3,85	11,55	17,23	17,23	34,46	34,46	2,08	

\* les accueils « sans repas » sont réservés aux élèves (souffrant d'allergie alimentaire) pour lesquels il a été établi un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé). Le tarif P.A.I. Accueil au restaurant scolaire sans repas correspond à 65% du tarif restaurant scolaire. Le tarifs P.A.I. journée de centre correspond au tarif normal journée de centre minoré de 5%.

## Modalités d'information des familles :

L'information à destination des familles est assurée par plusieurs supports de communication :

- Impression d'articles sur les journaux de la commune (Echo Marollais - mensuel - et l'Info Mag, distribué trois fois par an.)
- Communication sur le site internet de la commune.
- Panneaux lumineux
- Affichage dans les lieux fréquentés régulièrement par les familles, principalement les accueils périscolaires et le centre de loisirs.

Le règlement intérieur est consultable en permanence sur le site de la commune.

## **Modalités d'accueil des enfants et des jeunes porteurs d'un handicap**

On parle ici d'enfant en **situation de handicap**. L'enfant présentant une déficience est reconnu comme individu à part entière, placé en situation de handicap, situation **occasionnée par les barrières environnementales**.

Afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap, nous nous basons sur la définition suivante :

« [L'éducation] pour tous et pour chacun **entend s'adapter à la personne et non l'inverse**. Elle place la personne au centre de tout projet éducatif en reconnaissant les potentialités de chacun et ses besoins spécifiques. » - *L'école inclusive dans la Charte de Luxembourg (1996)* -

C'est donc au milieu de se familiariser avec l'enfant en situation de handicap. L'enfant n'a pas d'effort d'intégration à fournir, c'est le milieu qui s'adapte.

La collectivité, après identification des besoins spécifiques de l'enfant avec l'aide des parents et/ou l'équipe éducative :

- Adapte les lieux de vie (matériel spécifique, accessibilité.)
- Accompagne les équipes en cas de besoin de formation
- Permet un renfort d'effectif si besoin.

## **Partenaires du projet**

L'objectif du PEDT est de recenser et mobiliser les ressources du territoire afin de rendre possible l'accomplissement des objectifs éducatifs.

<b>INTERVENANTS EXTERIEURS</b>			
<b>Associations socio-culturelles</b>	<b>Associations sportives</b>	<b>Bénévoles, parents, autres</b>	<b>Intervenants institutionnels.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Comité des fêtes</li><li>- Maison des Jeunes et de la Culture.</li><li>- Happy School de Marolles.</li><li>- L'école de Musique de Marolles</li><li>- Association des anciens combattants.</li><li>-Les Amis du Jumelage.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maison des Jeunes et de la Culture.</li><li>- Union Sportive Marollaise.</li><li>- Racing Club de l'Arpajonnais.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bénévoles pour l'aide à la lecture des CP.</li><li>- Jeunes adultes ayant fréquenté les structures dans le cadre d'échanges de savoirs.</li><li>-Intervenants dans le cadre du soutien à la parentalité (exemple : L'Atelier des parents.)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'Etat</li><li>-Cœur d'Essonne Agglomération</li><li>- Le département.</li><li>- Le SIREDOM</li><li>- Le SIARCE.</li><li>-Le CNFPT.</li></ul>

### Modalités concernant la mise en place et le pilotage du PEDT

Coordination du PEDT sur la commune : Mr Georges JOUBERT  
Fonction : Maire  
Adresse : 1 avenue Charles de Gaulle 91630 Marolles en Hurepoix  
Téléphone : 01 69 14 14 40  
Adresse électronique : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

#### Composition de la structure de pilotage :

- Collectivité territoriale (Maire, élus locaux de l'enfance, de la jeunesse et de la solidarité-logement, responsables enfance et jeunesse.)
- Représentants du corps enseignant.
- Représentants des associations de parents d'élèves.

#### Modalités de pilotage : rencontres par items / Commission enfance jeunesse avec objectifs

Le comité de pilotage s'est réuni une première fois le 18 Décembre 2017.

Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, plusieurs possibilités d'aménagement du temps de l'enfant (scolaire et périscolaire) ont été abordées.

Lors de la seconde rencontre du comité de pilotage, le 11 Janvier 2018, l'ensemble des partenaires ont pris en compte la continuité des actions pédagogiques et l'importance du juste équilibre entre les temps d'apprentissage et de loisirs. Ces considérations ont amené le comité à redéfinir l'organisation de la semaine.

Plusieurs rencontres intermédiaires ont eu lieu, rassemblant les responsables du service enfance et jeunesse ainsi que les élus pour aborder les points opérationnels et les conséquences organisationnelles.

### Evaluation et bilan du PEDT

L'évaluation est une démarche plurielle qui implique la prise en compte de la parole de tous : des élus, du comité de pilotage, des équipes, des familles, des enfants.

L'évaluation permet de mesurer l'avancée du projet et de se donner des repères pour agir.

#### Dispositif de réunion d'évaluation :

- Réunion régulière avec les équipes en charge des différents thèmes développés
- Réunion fin décembre et fin juin de chaque année du PEDT avec le comité de pilotage

A partir de :

- Echange avec les enfants, les adolescents, les familles
- Etude des résultats qualitatifs
- Etude des résultats quantitatifs
- Etude des récurrences d'évènements perturbants

#### Bilan qualitatif

Evaluation de :

- L'efficacité :
  - A-t-on atteint les objectifs au regard des moyens mobilisés ?
  - Les enfants, les familles, les équipes, les associations, les élus sont-ils satisfaits ?
- L'impact :
  - Quels sont les effets à terme de notre projet ?
- La pertinence :
  - Y a-t-il toujours adéquation entre nos objectifs et les besoins de la population ?
  - Les moyens sont-ils en adéquation avec les projets ?
  - Etc...

## Bilan quantitatif

Indicateurs :

Nombre d'enfants inscrits par tranche d'âge et structure

Nombre de jours de fréquentation (mercredis/accueils périscolaires/vacances scolaires/séjours/événements ponctuels...)

Nombre d'actions du type : tremplin citoyen/lecture cp/chantier citoyen...

Nombre d'actions en soutien à la bienveillance/parentalité

Nombre d'actions de formation des équipes encadrantes.

Etc...

**Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :**

**Signataires du projet :**

Date de signature prévue :



